

PEPINIÈRE DU VILLAGE
DES
AULNAIES
ARBRES FRUITIERS ET D'ORNEMENT
AUGUSTE DUPUIS

PROPRIÉTAIRE
St. Roch, Village des Aulnaies, Comté de Pislet, P. Q.
Catalogues fournis gratis sur demande.
On y trouvera pour livraison en octobre, un lot superbe de
Pommiers de 2 ans à \$15 le 100 - \$120 le 1000.
Pommiers de 5 à 7 pieds, \$5 à \$6 la douzaine. \$30 à \$40 le
100.
Sables pleureurs, belles variétés, pour planter sur les tombes,
\$1, \$1.50 \$2 00 pièce.
Rhubarbe Linnæus, très-bonne espèce, importée des Etats-
Unis, 25 cts. le pied.



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Québec, 2 octobre 1876

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le, ou avant le 24 novembre prochain.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.



PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation des BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la publication de tels avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie du son bill avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

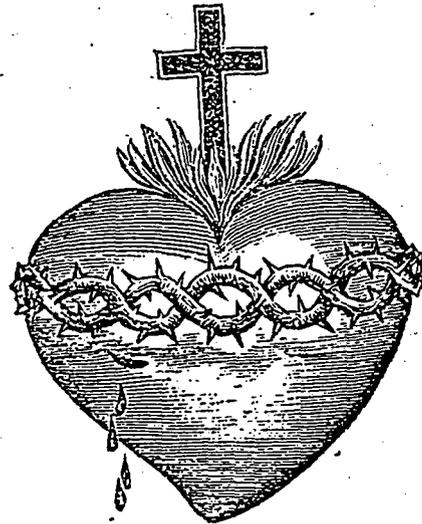
BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Conseil Législatif.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 1er Septembre 1876,

GRANDE LOTERIE DU SACRÉ-CŒUR

Des billets de vente au Bureau de la Gazette des Campagnes, à \$1.00
Le Directeur-Gérant ne peut en acheter un seul qu'il ne lui en ait été remis un nombre de dix. On peut en acheter un nombre de dix à \$10.00.
Les billets de vente au Bureau de la Gazette des Campagnes, à \$1.00



Destinée à venir en aide à trois grandes œuvres catholiques : le Carmel, le Collège Commercial des Frères des Ecoles Chrétiennes et l'Église de l'Immaculée Conception; est approuvée par Mgr. l'Évêque de Montréal.

Elle est sous le patronage de l'Hon Juge Censeur, Président du Comité du Sacré-Cœur, des Honorables J. A. Chapleau et Gérald Oulmet, de L. A. Jetté, M. P., R. A. R. Hubert, Protomaire, C. A. Leblanc, Shérif, E. H. Trudel, M. D., M. P. Ryan, O. J. Devlin, Alfred Larocque, sr., C. Rodier, Pierre l'Espérance et de Michel Stewart, écra., et sous la surveillance des membres de trois comités.

VALEUR DE LA LOTTERIE :

1 Bourse en or de.....	\$10,000.00	\$10,000.00
1 do do	2,000.00	2,000.00
1 do do	1,000.00	1,000.00
1 do do	500.00	500.00
5 do do	100.00	500.00
5 do do	50.00	250.00
25 do do	10.00	250.00
500 lots à bâtir de valeur moyenne...	500.00	250,000.00
50 chasubles, de toutes les couleurs, plusieurs en drap d'or.....	24.00	1,200.00
20 ciboires.....	20.00	400.00
42 entrees.....	18.00	756.00
8 encensoirs.....	6.00	48.00
12 ostensoirs.....	32.00	432.00
12 paires de burettes.....	6.00	72.00
12 garnitures d'autel.....	30.00	360.00
290 objets.....	3.00	870.00
1000 do.....	2.00	2,000.00
2000 do.....	1.00	2,000.00
1 bénitier.....	4.00	4.00

Total. \$272,782 00

Toutes les plus sages précautions ont été prises pour que cette loterie s'effectue avec la plus stricte honnêteté. Le comité de Direction est composé d'un Prêtre, du Visteur Provincial, des frères des Ecoles Chrétiennes et de plusieurs citoyens d'une loyauté parfaite qui président toutes les affaires de la Loterie et le Directeur-Gérant a fourni un cautionnement considérable.

Le public sera tenu au courant de la marche de cette immense entreprise, par la voie des journaux. Le jour et le lieu du tirage seront annoncés dans le mois de Janvier prochain.

Tout billet qui ne porte pas les signatures de F. X. Lanthier, écra., Président du Comité de Direction; Benjamin Clément, écra., Secrétaire-Trésorier du bureau de Direction et de F. X. Coehne, écra., Directeur Gérant, ainsi que le cachet de la Loterie du Sacré-Cœur est une contrefaçon et les porteurs des billets contrefaits seront sévèrement punis.

Toute communication par la malle devra être adressée franco de port au Directeur-Gérant : F. X. COCHUE,

No. 206 rue Notre-Dame, Montréal,